

R389

chariots automoteurs à conducteur porté



Objectif

Obtention du CACES® par le ou les salariés afin de permettre la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'entreprise (article L4111-1 et R4323-55 du code du travail, arrêté du 02/12/1998) aux salariés concernés.

Etre capable de :

- Evaluer les responsabilités du conducteur de chariot,
- Décrire sommairement la technologie d'un chariot,
- Adapter les consignes de sécurité aux différentes opérations de conduite de chariot.

Public

Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un des matériels concernés par la recommandation R389.

Pré-requis

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Savoir lire et écrire

Durée

Variable suivant la catégorie de matériel et l'expérience du salarié.

Dates

R389 catégories 1-3-5 : **toutes les semaines sur plus de 200 sites partenaires**

Plus

- + 1 seul mail et 1 seul N° de téléphone pour vos demandes sur toute la France
- + Toutes les semaines sur plus de 200 sites partenaires certifiés (répondant aux exigences du référentiel de la recommandation CNAMTS)
- + Des coûts fixes sur l'ensemble du territoire
- + Des durées uniformes en fonction des profils d'expérience définis
- + La certitude du respect de la législation
- + La certitude de la mise en œuvre de moyens de formation conformes
- + La possibilité de mise en place d'une externalisation de la gestion des besoins

Option

Mise à disposition d'un module multimédia rappelant les bonnes pratiques sur : www.prevenligne.fr

Programme

Module théorique :

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de chariots élévateurs
- Classification et technologie des chariots
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des chariots
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Formation pratique :

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérifications des connaissances de base du code de la route
- Vérifications des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de chariots
- Vérifications des connaissances de la classification et de la technologie des chariots
- Vérifications des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des chariots
- Vérifications des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique des connaissances de sécurité et de maniabilité

Evaluation et validation de compétences Tests CACES® R389M

Test théorique

- Connaissances des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- Connaissance de la réglementation, normalisation et textes de la Sécurité sociale, code pénal...
- Devoirs et responsabilités du conducteur de chariot
- Classification et technologie des chariots
- Vérifications et préparation à la mise en route, précaution de l'arrêt
- Risques inhérents au fonctionnement des chariots, règles de sécurité générales et particulières

Test pratique

- **La technologie** : Vérification des engins, préparation avant mise en route, maintenance des chariots - Essais sécurité et contrôle
- **La sécurité** : Application des règles de sécurité en manœuvres - Conduite sur différents types de sols et avec différents types de charges - Maîtrise de la circulation sur sol plat et en pente et des manœuvres avec charges encombrantes - Gerbage en palettier et en pile à hauteur variable - Chargement et déchargement de véhicule à partir d'un quai ou d'une remorque - Fin de poste

Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Une évaluation individuelle de l'acquisition des connaissances est assurée au moyen d'un test théorique et pratique conformément au référentiel CNAM concerné.

Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), suivant les résultats obtenus par le ou les candidats.



Pour plus d'info demandez notre documentation gratuite, sur www.capsecur.com

